



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 8 Décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, **le huit décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, D. BALON, F. RABIER, P. ARRIGHI, I. GIGOS, C. JECKER, A.M KARRER, R. KHOUCHANE, L. FAIVRE, L. NGUYEN DAÏ

Excusés : L. SIBRE (proc. à F.RABIER)

Absents : C. KILQUE, L. SLIMANI, T. BESANCON

Madame Florence Rabier a été nommée secrétaire.

Rythmes scolaires – rentrée 2018

Dans le cadre des nouvelles mesures gouvernementales pour l'Ecole, le décret n°2017-1108 du 27/06/2017 introduit une possibilité de dérogation supplémentaire à l'organisation de la semaine scolaire sans rien retrancher à celles déjà prévues.

Ainsi les écoles et les communes ou EPCI qui souhaiteront s'engager dans une évolution de leur organisation communiqueront une proposition de modification.

Les modifications apportées dans ce cadre seront en vigueur jusqu'au terme de l'année scolaire 2020/2021.

Cadre réglementaire, article D521-10 du code de l'éducation :

La semaine scolaire comporte 24 h hebdomadaires d'enseignement réparties sur 9 demi-journées les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin.

La durée quotidienne de cours ne doit pas dépasser 5h30 et la demi-journée ne doit pas excéder 3h30.

Les élèves doivent bénéficier d'une pause méridienne d'au moins 1h30.

Suite aux difficultés rencontrées pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), la commune a engagé une réflexion sur le maintien ou pas de cette organisation.

Un sondage a été effectué auprès des parents des élèves de l'école de Bessoncourt.

Les deux conseils d'école (maternelle et élémentaire) se sont prononcés sur le maintien ou non de l'organisation actuelle pour la rentrée de septembre 2018.

Vu les résultats du sondage : 2/3 des réponses des parents pour le retour de la semaine à 4 jours, 1/3 des réponses pour le maintien de la semaine à 4.5 jours.

Vu le vote à l'unanimité des 2 conseils d'école pour le retour à la semaine des 4 jours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable au retour de la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Il demande une dérogation au cadre réglementaire selon les modalités suivantes :

Organisation sur 4 journées – 6 heures maximum d'enseignement par jour, 3 heures 30 maximum d'enseignement par demi-journée et 1h30 minimum pour la pause méridienne-

Soit :

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.



Adhésion au service des Gardes Nature de GBCA

Le service des Gardes-Nature existe depuis le 1^{er} juillet 1993 au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Territoire de Belfort.

Ce service assure, pour les communes adhérentes, une mission de surveillance générale et de police par ciblage sur le ban communal et des missions particulières payantes.

La commune de Bessoncourt adhère depuis longtemps à ce service et en est très satisfaite.

Aujourd'hui le CDG rencontre des difficultés pour conjuguer l'équilibre budgétaire du service à une offre accessible aux communes.

Le Grand Belfort fait appel à ce service dans de nombreux domaines.

Depuis la fusion de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse et la Communauté d'Agglomération de Belfort, la majorité des communes du GBCA adhèrent à ce service du CDG.

Afin d'assurer la continuité de ce service public à un coût supportable pour les adhérents, les Présidents de GBCA et du CDG proposent que le GBCA se substitue au CDG par la création d'un service de Gardes-Nature au sein de l'EPCI, GBCA.

GBCA propose donc à la commune d'adhérer à ce nouveau service par le biais d'une convention reprenant l'intégralité des prestations et une tarification identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au Service des Gardes-Nature de GBCA à partir du 1^{er} janvier 2018.

Précise que GBCA subventionnera en 2018 l'adhésion au service des Gardes Nature à hauteur de 60 %, et en 2019 à hauteur de 50%.

Remboursement visite médicale

Certains agents des services techniques utilisent le permis poids lourd dans le cadre de leurs missions. Ils ont été recrutés car ils sont en possession de ce permis.

Dans le cadre de la réglementation des permis de conduire, il est nécessaire de valider le permis PL tous les 5 ans.

Une visite médicale est obligatoire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge cette visite médicale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

-autorise la collectivité à prendre en charge le coût de la visite médicale pour ces agents,

-autorise le Maire à rembourser aux agents les frais engagés pour cette visite médicale.

Budget Communale DM02

Suite à la réception de factures de travaux d'investissement de l'ONF, les crédits à l'article 2117 sont insuffisants.

Il est proposé de prendre une décision modificative au budget communal selon les modalités suivantes :

Désignation	Diminution	sur	Augmentation	sur
-------------	------------	-----	--------------	-----



	crédits ouverts	crédits ouverts
D2117 : Bois et forêts		2600€
D2158 : Autres matériels et outillage	2600€	
Total D21 : Immob corporelles	2600€	2600€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la Décision Modificative N°2 au budget communal.

Suppression régie d'avance

Depuis un certain temps, nous n'utilisons plus la régie d'avance pour le carburant et les petites fournitures.

Aucune opération n'a été enregistrée depuis 2015.

Le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à clôturer la régie d'avance, carburant et petites fournitures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à clôturer la régie d'avance, carburant et petites fournitures,

Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie.

Règlement de fonctionnement La Maison Bleue

Depuis le 9 juillet 2017, Grand Belfort Communauté d'Agglomération a transféré à la commune de Bessoncourt la compétence petite enfance.

La commune de Bessoncourt assure donc la gestion sous forme de Délégation de Service Public de la crèche de Bessoncourt.

Suite à une rencontre avec les responsables de la Maison Bleue, il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement de la structure.

Dans un premier temps, le Conseil a déterminé les critères de résidence des parents à retenir pour les inscriptions des enfants.

La Maison Bleue a donc rédigé un nouveau règlement qui vient de nous être présenté.

Après avoir pris connaissance de ce règlement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement de fonctionnement de la Maison Bleue.

Arrivée de Christine KILQUE et Thierry BESANCON

Affouage 2017/2018

Monsieur Thierry BESANCON présente le programme d'affouage pour la saison 2017/2018 en forêt communale.

Il propose de fixer le tarif du stère pour la saison 2017/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 10 voix pour, 4 voix contre d'augmenter les tarifs de l'affouage pour la saison 2017/2018 et de les fixer à :

- 7 € le stère en forêt communale



Travaux d'exploitation ONF

Suite à une visite en forêt communale d'une grande partie des élus avec l'agent ONF, beaucoup d'interrogations des élus ont eu des réponses.

Monsieur Thierry Besançon représente donc au Conseil le devis de travaux d'exploitation des bois de la forêt communale.

Il est proposé des travaux d'exploitation :

- sur les parcelles 7r et 8r pour un montant de 7540 € ht comprenant abattage, façonnage, débardage et cubage de grumes ainsi que l'abattage, façonnage de bois de chauffage
- sur les parcelles 15r et 18 r pour un montant de 7050 € ht comprenant abattage, débardage, cubage et classement de grumes.

Le Conseil propose de ne retenir pour l'exploitation uniquement les parcelles 15r et 18r,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions, 6 voix pour et 6 voix contre, décide de retenir les parcelles 15r et 18 r et de ne pas retenir les parcelles 7r et 8 r.

La voix du Maire, pour cette décision est prédominante et valide le vote pour l'exploitation des parcelles 15r et 18 r uniquement.

Etat d'assiette ONF 2018

Vu le Code forestier et en particulier les articles L1, L141-1, L143-1, L143-2, L144-1 à L144-4 et L145-1 à L145-4,

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme des coupes,

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2018 ;

1- Assiette des coupes de l'exercice 2018

Parcelles proposées : 11a, 12, 2p, 15r et 18r.

2- Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

Proposition : Vente aux adjudications générales

3- Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pieds et à la mesure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-Accepte une partie de l'état d'assiette des coupes 2018 et **retient les coupes suivantes : 15r, 18r (coupe sur 2 exercices), et 2p**

- Décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits des coupes des parcelles **15r, 18r et 2p** en bois façonnés bord de route.

-Demande à l'ONF d'assurer une prestation, d'assistance technique à donneur d'ordre

-Autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

DIVERS

Lecture d'un courrier de l'association de Fort de Bessoncourt relatant les travaux effectués et les actions menées cette année.

Fin du Conseil à 22h45

Prochain Conseil le 19 janvier 2018.